

Département du Calvados
Arrondissement de Bayeux
Canton de Courseulles-sur-
Mer

Envoyé en préfecture le 10/08/2023

Reçu en préfecture le 10/08/2023

Publié le

ID : 014-211400221-20230808-PROCES080823-AU



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 août 2023

Commune d'ASNELLES

Convocation : 02.08.2023

Affichage : 02.08.2023

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 11 – Absents : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 8 août, à 17h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, maire, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN, Mme Évelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Maryse MONNIER, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Vladimir FÉLICIJAN a donné procuration à M. Gérard POUCHAIN
Mme Aude LELIÈVRE a donné procuration à Mme Maryse MONNIER

Absents non excusés :

M. Jean-Claude CORNET, Mme Marion HOTTIN

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter cinq délibérations :

- décision modificative n°1 concernant le budget camping - 30302
- décision modificative n°5 concernant le budget assainissement - 30500
- dons à la commune
- délibération concernant le renouvellement du contrat de télétravail de Madame Virginie MADELEINE

- décision modificative n° 6 concernant le budget assainissement - 30500

L'ajout de ces quatre délibérations est accepté à l'unanimité des votants.

2023-68 : Acquisition d'un véhicule

L'acquisition d'un camion-benne s'avère nécessaire pour éviter d'utiliser trop fréquemment le tractopelle. M. le maire signale qu'une opportunité se présente : un camion-belle, qui a satisfait aux contrôles techniques, est proposé à la vente pour un prix de 5700 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte sa proposition. La dépense sera imputée sur le budget assainissement 30500 – sur le compte 2156

2023-69 : Demandes de remboursement sur le budget camping - 30302

Trois demandes de remboursements respectifs de 30 € sont sollicitées par :

- Mme M. Marie qui, ayant acquis une maison à Asnelles, ont vendu leur camping-car et ne séjournent plus au camping municipal
- Mme M. Van Huigenbos qui annulent leurs vacances à bicyclette en raison de problèmes de santé
- Mme M. Gendreau qui ont dû changer la date d'un rendez-vous médical.

Elles sont acceptées à l'unanimité des votants.

2023-70 : Demande d'aide financière

Mme Monnier, adjointe au maire en charges des affaires sociales, expose la situation d'une personne seule, handicapée, qui est en grande difficulté financière en raison de la modicité de ses revenus.

Vu l'urgence et la détresse de cette personne, il est décidé, à l'unanimité des votants, de lui attribuer un bon alimentaire de 50,00 € (article : 6713), soit un total de 50,00 €.

2023-71 : Remplacement d'un agent technique ayant fait valoir ses droits à la retraite

M. le maire rappelle que M. Thierry Viel, agent technique de la commune, a fait valoir ses droits à la retraite. M. Crocquevieille, prestataire de service au camping municipal, qui possède tous les permis de conduire et qui donne toute satisfaction dans son travail, s'est proposé de le remplacer.

M. le maire suggère de signer avec lui un contrat de prestation de service ayant effet à partir du 15 septembre 2023 : 25 heures par semaine, soit un total mensuel de 2500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, vote sa proposition.



2023-72 : Décision modificative n°1 sur le budget camping - 30302

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de prendre une décision modificative pour payer les factures SACEM et SPRE :

Section de fonctionnement :

Dépenses

article	objet	BP 2023
022	Dépenses imprévu	-209,99
65888	Autres – Autres charges gestion courante	+209.99
Total		209,99

Recettes

article	objet	BP 2023
Total		0,00

Section d'investissement :

Dépenses

Article/chapitre	objet	BP 2023
Total		0,00

Recettes

Article / chapitre	objet	BP 2023
Total		0,00

Après avoir délibéré, le conseil prend à l'unanimité la décision modificative sur les comptes détaillés ci-dessus.



2023- 73 : Décision modificative n° 5 concernant le budget assainissement – 30500

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 5 700,00 € du compte 678 – Autres charges exceptionnelles (Dépenses d'exploitation), pour régler la facture concernant l'achat d'un camion benne Renault, émise au compte 2156 – Matériel d'exploitation (Dépenses d'investissement).

Ce transfert de la somme de 5 700,00 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2023 au chapitre 21 et au compte 2156 – Matériel d'exploitation (Dépenses d'investissement) - sont insuffisants.

Section d'exploitation	Dépenses 678	-5 700.00	Recettes	0
Section d'investissement	Dépenses 023 2156	+5 700.00 +5 700.00	Recettes 021	+5 700.00

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'abonder le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – 2156 – Matériel d'exploitation - de la somme de 5 700,00 € sans contrepartie en recette du fait du suréquilibre de fonctionnement.

2023-74 : Dons à la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte les dons de deux personnes, l'une en remerciements de services rendus (40 €), l'autre en remerciement de la mise à disposition de la salle Saint-Martin (80 €).

2023- 75 : Demande de prolongation du télétravail de Virginie Madeleine pour un an

Madame Virginie Madeleine, ayant déménagé pour des raisons familiales en 2021, demande une prolongation de sa mise en télétravail, à partir du 1^{er} septembre 2023 :

- Deux jours en présentiel
- Trois jours en distanciel

Sa demande est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité des votants.

2023-76 : Décision modificative n° 6 concernant le budget assainissement – 30500

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 1 129,54 € sur les comptes qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, pour régler la facture de la SICEE INGENIERIE, émise au compte 203 - Frais d'études.

	Dépenses			
Section	023	+ 1 129.54		
d'exploitation	678	-1 129.54	Recettes	0
Section	Dépenses		Recettes	
d'investissement	203	+ 1 129.54	021	+1 129.54

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'abonder le compte 203 - Frais d'études de la somme de 1 129,54 € sans contrepartie en recette du fait du suréquilibre de fonctionnement.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- M. Michel LAQUAY accepte de superviser la mise en place de l'estrade et des chaises pour la messe en plein air du 15 août.
- Une gerbe va être commandée pour la bénédiction de la mer du 15 août.
- Les activités du tennis de table reprendront dans la salle des fêtes les mardis (18h30 – 20h00) et les jeudis (18h00 – 19h30) à partir du 5 septembre 2023.
- La brocante sera organisée par L.A.C.A. le dimanche 3 septembre 2023.
- M. le maire lit la lettre adressée à la mairie par M. Bertrand Bouyx, député du Calvados.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 18h30.

Asnelles, le 8 août 2023

Le Maire, Alain SCRIBE

